

À PARTIR DE JANVIER 2023 LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS ÉVOLUE

Madame, Monsieur,

Notre Agglomération s'engage sur la réduction de nos déchets et sur un traitement plus performant de ceux-ci.

Parce que l'État taxe de plus en plus le tonnage de nos déchets, nous devons impérativement les réduire, maîtriser leurs coûts, améliorer leur recyclage et vous faciliter le geste de tri au quotidien. Pour cela, Roannais Agglomération fait donc évoluer son système de collecte.

Prochainement, en plus des ordures ménagères, la majorité de vos déchets recyclables sera collectée en porte à porte (emballages, plastiques et papiers). Pour la plupart d'entre-vous et à l'exception de la collecte du verre, il ne sera plus nécessaire d'aller au point d'apport volontaire pour trier ses déchets. Nous les prendrons bientôt directement chez vous, vous évitant désormais des déplacements.

En effet, à partir du 1^{er} janvier 2023, la plupart des foyers de l'agglomération seront équipés :

- D'un **nouveau bac à couvercle jaune, destiné aux déchets recyclables** (emballages et papiers) ;
- D'un **nouveau bac à couvercle bordeaux, destiné uniquement aux ordures ménagères non recyclables** ;
- D'un **composteur destiné aux déchets alimentaires** (restes de repas, épluchures,...) et aux petits déchets verts dans la plupart des maisons individuelles ou un petit bac pour les habitants des immeubles afin de déposer leurs déchets alimentaires dans des composteurs de regroupement.

Afin de permettre la mise en place de ces nouveaux services, des agents assermentés et missionnés par Roannais Agglomération, se présenteront à votre domicile à partir de mars 2022 pour réaliser une enquête qui permettra d'estimer votre volume de déchets familiaux, déterminer votre future dotation en bacs et d'en déterminer les modalités d'installation.

Cette étape est importante : elle permettra la distribution des nouveaux équipements indispensables à la collecte de vos déchets.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé dans votre boîte aux lettres, vous invitant à contacter nos services et convenir d'un rendez-vous.

À la suite de l'enquête réalisée et à partir de septembre 2022, vos bacs, accompagnés des consignes de tri, vous seront livrés.

Persuadés de votre coopération, nous vous remercions de votre adhésion à cette réorganisation.

Yves Nicolin
Président de Roannais Agglomération

Jean-Yves Boire
Vice-président délégué aux déchets ménagers



Information :

En application de l'article 12 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que la loi relative à la protection des données personnelles n°2018-493 du 20 juin 2018, nous vous informons que ROANNAIS AGGLOMERATION en sa qualité de Responsable de Traitement réalise une enquête (par l'intermédiaire de son sous-traitant SULO) afin de vous distribuer les nouveaux bacs de collecte pour permettre la mise en place de la TEOMi (Code des impôts Articles 1520 à 1526 modifiés par la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018, n°2015-1786 du 29 décembre 2015, n°2019-1479 du 28 décembre 2019, n°2017-1775 du 28 décembre 2017, n°2020-1721 du 29 décembre 2020) :

- Enquête préliminaire afin de déterminer les bacs dont vous avez besoin en fonction du type de logement et de la composition du foyer
- Inscription dans le logiciel de gestion de ces bacs gérés par le Roannais Agglomération

Catégories de personnes concernées :

- Locataire, Propriétaire, Professionnel (Artisans, Syndic, Commerce, Restaurant, Entreprise) Administration et Etablissement Public
- Agents du service Déchets Ménagers du Roannais Agglomération
- Agents de la société SULO chargés de l'enquête
- Agents de la société SULO chargés de la mise en place des bacs

Catégories de données collectées :

Habitat individuel	Habitat collectif	Professionnels (artisans, commerçants, restaurants, entreprise)	Administrations et établissements public
Date et heure de passage			
Nom, prénom et adresse du foyer (tel et adresse mail si possible)	Nom d'un responsable, tel et mail, adresse du bâtiment	Nom d'un responsable, tel et mail, adresse du site	Nom d'un responsable, tel et mail, adresse de l'établissement
Nombre de personnes dans le foyer	Recensement du nombre de logements et d'habitants, typologie des appartements (T1, T2...) pour chaque bâtiment	Type d'activité commerciale SIRET si possible	Type d'activité : maison de retraite, école, mairie... SIRET si possible
Typologie du redevable (propriétaire ou locataire)			
Adresse du propriétaire, le cas échéant			
Adresse de dotation			
Adresse de présentation du bac à la collecte			
Adresse de facturation			
N° Invariant			
Coordonnées GPS (X ; Y)			
Nombre, type (volume, flux) des contenants actuels		Nombre, type (volume, flux) des contenants actuels prévoir le cas des pros ayant une activité dans un immeuble pour voir s'ils ont une dotation individuelle ou estimation de prod	Nombre, type (volume, flux) des contenants actuels prévoir le cas des établissements avec logements de fonction pour voir s'ils ont une dotation individuelle
Nombre et type des bacs futurs - 1ère approche sur le problème de stockage			
Etat des lieux et particularités de stockage (lieu de regroupement éventuel)	Lieu de stockage pour chaque bâtiment : type de local, présence ou non de vide ordures, accessibilité, sécurité (clé ou code)	Lieu de stockage : type de local, présence ou non de vide ordures, accessibilité, sécurité (clé ou code)	Etat des lieux et particularités de stockage (lieu de regroupement éventuel)
Type d'habitat (ville, campagne, résidence principale ou secondaire)	Type d'habitat et statut d'occupation (bailleur social, régie, syndic de copro...) avec coordonnées d'une gestionnaire ou d'une société de nettoyage	Coordonnées du responsable ou du gestionnaires déchets et entretien	
Horaires de disponibilité de l'utilisateur	Horaires de disponibilité du gardien, gérant ou société de nettoyage	Horaires de disponibilité du responsable ou horaires d'ouverture	Horaires de disponibilité du responsable ou horaires d'ouverture
Pratique du compostage (en tas, composteur individuel ou collectif, jardin ou non)	-	Pratique de la gestion de la FFOM	
Toutes infos complémentaires			

Les données sont mises à jour à chaque changement de locataire et ou de propriétaire et ou de composition du foyer

Les données sont stockées sur le logiciel de gestion Optinet hébergées sur des serveurs situés en France.

Aux termes de notre politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte.

Conformément aux Art. 15 à 22 du Règlement Européen, vous pouvez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou éventuellement les effacer, auprès du service Déchets Ménagers ou auprès de notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : dpo@roannais-agglomeration.fr en spécifiant Collecte Déchets Ménagers et en joignant une copie prouvant votre identité, ou auprès de la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante à l'issue du délai d'un mois.